

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du mardi 13 Octobre 2015 - Convocation du 7 Octobre 2015 - Mairie d'HERLIES – 19h30

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel SPRIET, Antoine DEMORTIER, René AVERLANT et Anita BOURBOTTE, Adjoints, Mesdames et Messieurs Catherine CATTEAU, Benoit DELOS, Marie-Thérèse PARENT, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Francis HEDOIRE et Chantal FRANCKE, Conseillers Délégués, Mesdames et Messieurs Nathalie LOBRY, Jules HAYART, Bernard DEBEER et Audrey BERNARD, Conseillers Municipaux.

Excusés : Marie-Françoise AUGER, ayant donné procuration à Antoine DEMORTIER
Marie-Hélène HECQUET, ayant donné procuration à Anita BOURBOTTE
Philippe LEHERICEY, ayant donné procuration à René AVERLANT
Nathalie DAMIE

René AVERLANT a été désigné Secrétaire de Séance.

Un point a été ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit de l'encaissement d'un remboursement d'assurance.

Il a été signalé par Monsieur HAYART que la séance était enregistrée.

Le Procès-Verbal de la réunion du 8 septembre 2015 a été approuvé à la majorité (15 POUR, 3 CONTRE).
Les remarques figureront au PV de la réunion.

I - DECISIONS PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

Les décisions prises par Madame le Maire, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, sont :

Date	Signataires	Objet	Prix
22/06/2015	SRCJ	Protocole d'accord autorisant les travaux de pose d'une canalisation eau pluviale sur la parcelle cadastrée ZD51 par la SRCJ.	Néant
10/08/2015	DUPONT Restauration	Marché public relatif au service de restauration scolaire, fournitures et livraison en liaison froide de repas pour la restauration scolaire municipal – 20.000 à 30.000 repas par an.	2,06 TTC par repas
11/09/2015	MEL	Convention de déversement ordinaire – commande d'un branchement eaux usées et/ou eaux pluviales au réseau d'assainissement – branchement payant – rue du Pré Monseu.	55.403,91 € TTC
30/09/2015	POUCHAIN	Pose Armoire Forains	1.789,48 €TTC

II – DECISION MODIFICATIVE n°3 – Budget Principal Commune.

A été adoptée à l'unanimité la Décision Modificative n°3 suivante :

Section d'Investissement :

Dépenses :

Compte	Intitulé	En +	En -	Total
2188	Autres immobilisations corporelles		- 500,00 €	- 500,00 €
Op. 98	Autres matériels			

2183 <i>Op. 98</i>	Matériel de bureau et matériel informatique <i>Autres matériels</i>	+ 500,00 €		+ 500,00 €
2281 <i>Op.183</i>	Installations générales <i>Jardins Familiaux</i>		- 2.562,72 €	- 2.562,72 €
2128 <i>Op.183</i>	Autres agencements et aménagements de terrains <i>Jardins Familiaux</i>	+ 2.562,72 €		+ 2.562,72 €
2283 <i>Op. 98</i>	Matériel de bureau et matériel informatique <i>Autres matériels</i>		- 1.000,00 €	- 1.000,00 €
2183 <i>Op. 98</i>	Matériel de bureau et matériel informatique <i>Autres matériels</i>	+ 1.000,00 €		+ 1.000,00 €
TOTAL		+ 4.062,72 €	- 4.062,72 €	0

Section d'Investissement :

Dépenses :

Compte	Intitulé	En +	En -	Total
2135 <i>Op.173</i>	Installations générales, agencements, aménagements de construction <i>Bâtiment Salle Denis</i>		- 5.760,00 €	- 5.760,00 €
2031 <i>Op.186</i>	Frais d'études <i>Immeuble La Casserie</i>	+ 5.760,00 €		+ 5.760,00 €
TOTAL		+ 5.760,00 €	- 5.760,00 €	0

III – ENCAISSEMENT D'UN REMBOURSEMENT D'ASSURANCE.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à procéder à l'encaissement du chèque Groupama Banque n°2383312 de Groupama, d'un montant de 321,00 €, sur le compte 7788 du Budget de la Commune (sinistre datant d'avril 2015 et relatif à du vandalisme sur les tribunes football).

IV – ADOPTION DE L'AVENANT DEFINITIF POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'avenant définitif pour la maîtrise d'œuvre du marché de construction du groupe scolaire avec la nouvelle répartition des honoraires entre les différents cotraitants suivants :

- SARL ARCHIS 2-GONIN	44,324%	98.985,02 € HT soit 118.386,08 € TTC
- EGIS BATIMENTS NORD	33,452 %	74.704,95 € HT soit 89.347,12 € TTC
- AS MOTTE	1,791 %	4.000,00 € HT soit 4.784,00 € TTC
- SARL KIETUDES	1,791 %	4.000,00 € HT soit 4.784,00 € TTC
- ATELIER KVDS	3,921 %	8.756,29 € HT soit 10.472,52 € TTC
- NJC ECONOMIE	14,720 %	32.872,74 € HT soit 39.315,80 € TTC

V – MISSION DE BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE VRD ET MISSION « CONTRÔLE TECHNIQUE » POUR LA REALISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU DROIT DU GROUPE SCOLAIRE, PLACE DE

L'EUROPE, RUE DU PRE MONSEU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- **DE CONFIER** au bureau PROJEX Ingénierie, une mission de maîtrise d'œuvre pour assister la commune dans le projet de réalisation de l'éclairage public au droit du groupe scolaire – place de l'Europe – rue du Pré Monseu,
- **D'APPROUVER** les conditions de cette mission, notamment celles relatives aux honoraires, dont le montant est fixé forfaitairement à 6.000,00 € HT,
- **DE CONFIER** au bureau GROUPE QUALICONSULT, une double mission de Contrôle Technique et de CSPS pour assister la commune dans le projet de réalisation de l'éclairage public au droit du groupe scolaire – place de l'Europe – rue du Pré Monseu,
- **D'APPROUVER** les conditions de cette mission, notamment celles relatives aux honoraires, dont le montant est fixé forfaitairement à 1.890,00 € HT,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat d'honoraires à passer avec le bureau PROJEX Ingénierie et le GROUPE QUALICONSULT.

VI – MARCHÉ DE TRAVAUX DE REGENERATION DES COURTS DE TENNIS - POLYTAN France Entreprises : Avenant pour le lot n°2.

Afin de corriger une erreur purement matérielle qui n'entraîne aucune dépense supplémentaire (omission de l'intégration dans le coût total du montant d'une variante retenue), il est nécessaire de passer un avenant sur le lot n°2 dudit marché :

Montant initial du marché LOT 2 :

Taux de TVA : 20 %

Montant HT : 17.771,54 €

Montant TTC : 21.325,85 €

Montant de l'Avenant LOT 2 :

Taux de TVA : 20 %

Montant HT : 3.307,14 €

Montant TTC : 3.968,57 €

Nouveau Montant du marché LOT 2 :

Taux de TVA : 20 %

Montant HT : 21.078,68 €

Montant TTC : 25.294,42 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé l'avenant sur le LOT 2 tel que présenté,
- autorisé Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VII – CLASSE DE DECOUVERTE 2016 : Fixation du montant des participations respectives.

La classe de découverte se déroulera du 30 mars au 1^{er} Avril 2016, au Centre des Argousiers de Merlimont, géré par La Ligue de l'Enseignement Antenne Régionale de Lille.

Le coût du séjour est de 10.453,50 € TTC, celui du transport est de 1.080,00 € TTC.

Une subvention « Immersion Nature » est demandée à hauteur de 1.800,00 € pour les 3 classes.

Ce voyage concerne au total 60 élèves de CE1 et CE2.

Le prix par élève s'élève à 162,23 €.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le plan de financement suivant **par enfant** :

- **Participation des familles :**
 - o 60 € pour les familles herliloises
 - o 80 € pour les familles habitant à l'extérieur d'Herlies (7 au total)
- **Participation de l'Amicale Laïque : 20 €**
- **Participation de la Commune :**
 - o 82,23 € par enfant herlilois
 - o 62,23 € par enfant habitant à l'extérieur d'Herlies

Le Conseil Municipal a également autorisé Madame le Maire à récupérer les participations respectives.

Les familles en difficulté seront orientées vers le CCAS de la Commune.

VIII - CLASSE DE DECOUVERTE 2016 : Fixation des participations respectives entre les parents accompagnants et la Commune.

La classe de découverte se déroulera du 30 mars au 1^{er} Avril 2016, au Centre des Argousiers de Merlimont, géré par La Ligue de l'Enseignement Antenne Régionale de Lille.

Deux élèves suivant un traitement médical particulier (PAI) et devant bénéficier d'un accompagnement individuel, il est proposé à chaque accompagnateur (parent de l'enfant) de prendre en charge 75 % du coût total du séjour (coût en négociation actuellement). Les 25 % restants seront à la charge de la Commune afin d'éviter que ces enfants ne soient pénalisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a :

- approuvé la participation à hauteur de 75 % pour chaque accompagnateur et 25 % pour la Commune
- autorisé Madame le Maire à récupérer les participations auprès des personnes concernées

IX – INTERVENTIONS « DIETETIQUE A L'ECOLE ».

Afin de continuer le projet éducatif de l'école sur l'alimentation, Madame VERHILLE, intervenante diététique à l'école, a proposé une suite de 15 animations maximum d'une demi-journée chacune.

Ce programme est élaboré pour que chaque élève puisse acquérir les bases de la diététique sur l'ensemble de sa scolarité.

En accord avec Madame DECOSTER, Directrice de l'Ecole, et l'équipe enseignante, 15 séances maximum d'une demi-journée chacune, se dérouleront de Novembre 2015 à Juin 2016.

La demi-journée représente un coût de 108 € nets. La rémunération sera lissée de Novembre 2015 à Juin 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- approuvé la poursuite des interventions « Diététique à l'école »,
- approuvé le montant de la rémunération de ces interventions,
- autorisé Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

X – ADOPTION ET DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC DE LA COMMUNE D'HERLIES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a :

- validé le projet d'agenda d'accessibilité programmée des ERP communaux décrit ci-avant,
- approuvé les engagements financiers de la Commune d'Herlies au titre de l'Ad'AP,
- autorisé Madame le Maire à présenter ce projet d'Ad'AP au préfet du Département du Nord.

XI – FUSION DE LA MISSION LOCALE DES WEPPEES AVEC LA MISSION LOCALE PEVELE-MELANTOIS-CAREMBAULT

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- validé le principe et la démarche tendant à la fusion de la Mission Locale des Weppes avec la Mission Locale Pévèle-Mélantois-Carembault
- mandaté Madame le Maire afin qu'elle puisse entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette fin.

XII – CREATION D'UN 5^{ème} POSTE D'AGENT RECENSEUR

Il convient suite à une réunion technique avec les services de l'INSEE de modifier la délibération n°2015-040 relative à la création d'emplois d'agents recenseurs prise le 26 mai 2015.

Au vu du découpage imposé par les services de l'INSEE, il faut recruter un agent supplémentaire et passer donc de 4 à 5.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- validé la proposition d'ajouter un agent recenseur supplémentaire pour remplir les conditions fixées par l'INSEE pour le bon déroulement du recensement.

XIII – POINT D'INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DES ELUS.

- Point sur le taux d'occupation de la Salle Georges Denis effectué par Michel SPRIET
- Point sur l'avancée de la Zone d'Activités des Hauts Champs, effectué par Michel SPRIET
- Information sur le défi des familles à énergie positive, effectué par René AVERLANT
- Point sur la saison 2015 au Camping du Vert Feuillage, effectué par Chantal FRANCKE

La séance est levée à 21h45.